

Ouagadougou, le

07 JUL 2021

N° 021,0014 /MICA/SG/DGU-CI

COMMUNIQUE

« Portant suspension des Autorisation Spéciales d'Exportation (ASE) du mil, du maïs et du sorgho »

Constatant quelques dysfonctionnements dans l'utilisation des Autorisations spéciales d'exportation (ASE) des céréales que sont le mil, le maïs, le sorgho et le niébé, leur délivrance a été suspendue depuis le 01 janvier 2021. Nonobstant cette mesure, certains commerçants continuent d'organiser la sortie des céréales hors du territoire sans autorisation.

Il me plaît par conséquent, par le présent communiqué, de rappeler la suspension de la délivrance des Autorisations spéciales d'exportation desdites céréales.

Par ailleurs, l'utilisation des ASE détenues par des commerçants et obtenues avant la suspension de leur délivrance est également interdite au regard de l'exploitation frauduleuse de celles-ci.

En tout état de cause, tout contrevenant à cette décision s'expose à des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat

Harouna KABORE

Officier de l'Ordre de l'Etalon

